



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question au Gouvernement n° 1569

Texte de la question

GRÈVE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DU RECTORAT DE GUYANE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Berthelot, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Chantal Berthelot. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, cette année encore, la rentrée en Guyane s'accompagne de mouvements de protestation et suscite l'inquiétude des parents et des élèves. Pourquoi faut-il que, année après année, grèves et manifestations soient nécessaires pour obtenir, mais très partiellement, des moyens de fonctionnement pour l'école, alors même que chacun s'accorde à reconnaître la situation catastrophique du système éducatif dans mon territoire.

Depuis la rentrée, le rectorat de Guyane est en grève. Le personnel administratif, soutenu par les enseignants, proteste contre le manque de postes et la précarisation des emplois.

En novembre 1999, une mission ministérielle mandatée pour évaluer les besoins avait proposé 200 postes supplémentaires. Jusqu'à aujourd'hui, seuls 128 ont été attribués alors que les besoins ont augmenté, de même que les constructions scolaires. Pire, ces deux dernières années, une douzaine de postes de titulaires ont été supprimés. Pour couronner le tout, la gestion chaotique des ressources humaines est à l'origine de drames insupportables. Depuis le début du mois de septembre, vingt personnes ont ainsi été licenciées, quarante autres risquent de subir le même traitement. Neuf intervenants en langue maternelle, dont les deux plus anciens cumulaient onze et six ans d'expérience, sont également licenciés, alors qu'ils sont indispensables dans des classes où la grande majorité des enfants ne sont pas francophones.

Monsieur le ministre, demain, l'intersyndicale appelle à un mouvement de grève générale en Guyane. Je vous demande d'entendre les revendications des personnels. Quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre fin à ce conflit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée, je suis pleinement conscient des difficultés rencontrées par les fonctionnaires de l'éducation nationale dans votre département de Guyane où, nous le savons tous, une démographie dynamique impose l'adaptation permanente de notre système éducatif.

Depuis le 7 septembre dernier, un mouvement de grève des personnels administratifs du rectorat a conduit au blocage des mêmes services et menace désormais la paie des enseignants.

Pourquoi ce conflit ? Les grévistes réclament aujourd'hui que soient créés cinquante postes administratifs supplémentaires. Je vous dois la vérité : ce n'est pas réaliste. Depuis la création de l'académie de Guyane en 1996, l'éducation nationale a toujours engagé les moyens nécessaires pour assurer les missions que la nation lui confie. Aujourd'hui, cette académie dispose de trente postes supplémentaires par rapport à la dotation théorique calculée au regard des charges de chaque académie. Le rectorat fait par ailleurs appel à un certain nombre de contractuels pour remplacer des agents contraints de s'absenter.

Depuis le début de ce conflit, une négociation a été engagée. Elle se poursuit. Une délégation intersyndicale a été reçue par le préfet de la Guyane et j'ai demandé que soit créé un groupe de travail permanent sur les effectifs administratifs et les moyens alloués au rectorat et aux établissements scolaires. Je tiens à ce que les organisations syndicales soient représentées dans ce groupe qui expertisera les besoins et préconisera

d'éventuelles adaptations.

Vous le voyez, madame la députée, le Gouvernement est mobilisé sur ce dossier et ne se désintéresse pas de la situation des fonctionnaires qui oeuvrent pour l'éducation nationale en Guyane. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1569

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 septembre 2009